

VILLE DE SCHEFFERVILLE  
ORDONNANCE 2020-08-49

**OBJET : AMÉLIORATION CONTINUE DU SYSTÈME DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RÉGION DE SCHEFFERVILLE :  
DISPOSITION DE PNEUS, AUTORISATION DE RECYC QUÉBEC**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

**ATTENDU; QUE** depuis les dernières années, les communautés de la région de Schefferville récupèrent les pneus afin de pouvoir en disposer et qu'à date, il y a un inventaire de plus de 1800 pneus;

**ATTENDU QUE** lors de la réunion de coordination tenue le 27 août dernier, le chargé de projet Monsieur François Désy confirmait que Recyq Québec autorisait un montant de 12 000\$ plus taxes afin de disposer de notre inventaire de pneus, le tout selon certaines modalités de facturation;

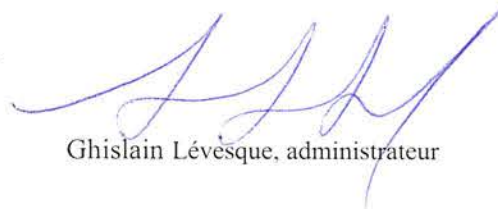
**ATTENDU QU'IL** y a lieu de procéder à une révision budgétaire de l'écocentre afin de tenir compte de ce revenu et dépense additionnelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43),

1. Autorise la modification au budget opérationnel de l'écocentre afin de le bonifier d'un montant additionnel de 12 000\$ plus taxes provenant de Recyq Québec;
2. Que les démarches soient entrepris par l'administration municipale afin de procéder à la disposition de ces pneus par les entrepreneurs identifiés par Recyq Québec, le tout selon les directives du chargé de projet Monsieur François Désy.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 31 août 2020.



Ghislain Lévesque, administrateur